



Page d'informations officielles (PIO) n° 4/2020 Mai 2020 Informations relatives au Coronavirus (COVID-19)



Date de rédaction : 30 avril 2020.

En raison des **délais de distribution**, nous vous rendons attentifs au fait que cette page d'informations officielles contient les éléments à disposition de la Municipalité **uniquement jusqu'au 30 avril 2020**. Pour **toutes informations actualisées**, rendez-vous sur www.cugy-vd.ch.

Réouverture du guichet de l'administration communale

Suite aux annonces du Conseil fédéral et du Conseil d'État vaudois, l'**Administration communale procède à la réouverture de son guichet à la population dès le mercredi 6 mai 2020**, sous condition du respect des normes de l'Office fédéral de la santé publique. Des informations concernant les limitations d'accès seront affichées à l'entrée du bâtiment.

Il est recommandé aux usagers-ères **de favoriser les contacts par téléphone, courriel ou courrier**. Si toutefois il vous est nécessaire de vous présenter en personne au guichet, nous vous prions de bien vouloir **vous y rendre seul-e (et si possible sans enfant)** et de privilégier les **paiements par carte bancaire**. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

Horaires d'ouverture du guichet :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 7h30 – 11h45

Mercredi : 7h30 – 11h45 puis 13h15 – 16h30

Courriel : info@cugy-vd.ch

Téléphone : 021 731 22 44

Transports thérapeutiques pour les patients suspectés ou atteints de COVID-19

Sous l'égide de la Direction générale de la cohésion sociale, l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) propose une **offre pour des transports thérapeutiques**, en partenariat avec l'École supérieure d'ambulancier et soins d'urgence romande (ES-ASUR) et Transport Handicap Vaud (THV).

Cette offre s'adresse à toute **personne suspectée ou confirmée COVID-19** pouvant être transportée sans soin ou surveillance particulière, ainsi qu'à **toutes les personnes à risques au sens des directives de l'OFSP** et pour les **personnes fragilisées** pour lesquelles un transport thérapeutique s'avère nécessaire.

La sécurité est assurée lors de tous les transports (nettoyage et désinfection des véhicules, hygiène du personnel, mesures de protection, etc.). Toutes les courses sont facturées CHF 25.- par trajet (CHF 50.- pour un aller-retour). La personne transportée peut obtenir la participation de la LAMal à hauteur de 50% ou la participation des régimes sociaux, sous condition de ressources.

Pour recourir à ce service, contactez l'AVASAD par téléphone au 0848 822 822 (lundi au vendredi, de 08h00 à 17h00) ou par courriel à tmrl@avasad.ch.



Rappel des directives municipales

Malgré les mesures d'assouplissement évoquées précédemment, la Municipalité maintient **l'interdiction d'accès aux places de jeux, terrains de sports, cours d'école et places de pique-nique**. Des contrôles sont effectués, afin de s'assurer du respect de cette décision.

Par ailleurs, **l'ensemble des bâtiments communaux, à l'exception du guichet de l'Administration communale, sont fermés** (salles de gymnastique, Maison villageoise, salles de réunion, etc.). Les modalités d'accès aux bâtiments scolaires pour la reprise de l'école seront précisées par le Conseil d'Etat vaudois.

De plus, la **Déchetterie de Praz-Faucon est ouverte selon l'horaire habituel**. Par mesure sanitaire, la "Caverne d'Alibaba" reste fermée. Il est recommandé aux usagers **d'espacer au maximum les visites à la déchetterie, de s'y rendre seul (et si possible sans enfant), de procéder rapidement au dépôt des déchets lors de leur visite et d'éviter les jours de forte affluence tels que le vendredi en fin de journée et le samedi. L'accès à la déchetterie est limité à 5 usagers maximum simultanément. Les usagers conserveront une distance minimale de 2 mètres des autres usagers**. Des limitations ponctuelles d'accès peuvent être édictées par le personnel en place.

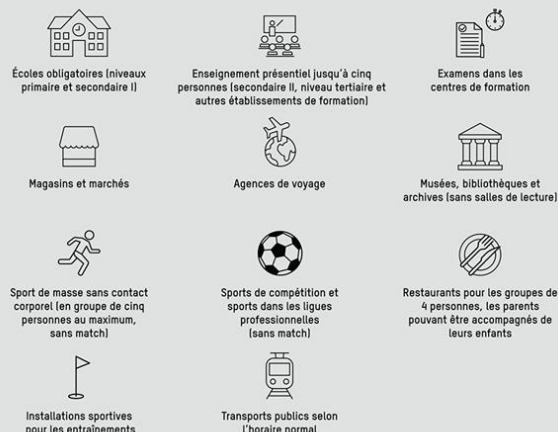
Enfin, **le stationnement sur les places de parking situées sur le domaine public (y compris horodateur) est maintenu gratuit et sans limite de temps** jusqu'à nouvel avis. Les véhicules hors cases, sans plaques, stationnés sur les trottoirs ou mettant en danger la sécurité publique resteront amendés.

Assouplissement des mesures

Nouveau coronavirus : assouplissement des mesures

À partir du 11 mai (2^e étape)

Ouvert ou autorisé



Les consignes suivantes demeurent



Depuis le 27 avril (1^{er} étape)

Ouvert ou autorisé

- Magasins de bricolage et de jardinage
- Salons de coiffure et de cosmétique
- Installations en libre-service
- Physiothérapie, massage
- Toutes les interventions effectuées dans tous les établissements de soins

Assouplissements prévus pour le 8 juin (3^e étape)

Ouvert ou autorisé

- Rassemblements de plus de cinq personnes
- Autres écoles et établissements de formation
- Théâtres et cinémas
- Jardins zoologiques et botaniques
- Piscines
- Offices religieux
- Remontées mécaniques